

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
20 juin 2014

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CE672

présenté par  
M. Peiro, rapporteur

-----  
**ARTICLE 21**

A la première phrase de l'alinéa 18, substituer aux mots:

« plantes résistantes »

le mot :

« résistances ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est nécessaire de prendre en compte tous les types de résistance et notamment de résistance d'organismes phytopathogènes et d'harmoniser la formulation de cet alinéa avec celle figurant à l'alinéa suivant.